

VIE SYNDICALE 81



SNUipp Tarn
2, av Colonel Teyssier
81000 ALBI

VIE SYNDICALE 81 SNUipp TARN
2 Avenue Col. Teyssier - 81 000 ALBI

Tél: 05 63 38 44 34
Fax: 05 63 38 34 28
E-mail: snu81@snuipp.fr



N° 79 NOV 2004

1.50 €

SOMMAIRE

- EDITO P 1
- Modalités 1/2 journée d'info syndicale P 2
- Compte rendu CAPD du 5 / 11
- Frais de déplacement
- Nouvelles du Chiapas
- Bulletin de syndicalisation p 4/5

PERMANENCES

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
9h / 12h30 13h30 / 17h

Mercredi 14h / 17h

Tel : 05.63.38.44.34
Fax : 05.63.38.24.28
E-mail : snu81@snuipp.fr

L'Ecole selon Thélot

Sous l'habit de la réussite de tous les élèves, Thélot dessine les contours d'une école de la pénurie. Comment justifier la baisse des moyens pour l'Ecole publique sous couvert d'une loi d'orientation?

L'objectif principal est bien de supprimer des postes d'enseignant-es par exemple avec la disparition programmée de la maternelle et le transfert de la prise en charge des jeunes enfants par des structures municipales, des structures privés type crèche, crèche d'entreprise ou par les familles (voir les incitations fiscales pour embaucher des nounous).

Les regroupements d'écoles autour d'établissement public d'enseignement permettront de réaliser des économies d'échelle de grande ampleur avec la globalisation des effectifs qu'ils entraîneront.

La suppression du dispositif RASED pour lui substituer une prise en charge des enfants en difficultés par le secteur privé entre dans cette même logique de réduction des moyens attribués au service public d'Education.

Ne plus donner le droit à tous les élèves d'accéder aux mêmes enseignements sous le prétexte qu'ils n'ont pas tous des talents identiques organise la filiarisation des enseignements avec comme conséquence une concurrence accrue entre les écoles.

C'est le renoncement à l'élévation du niveau pour toutes et tous et à la mixité sociale, par le démantèlement de la sectorisation.

Le dualisme scolaire n'en sera que plus exacerbé mais le but n'est -il pas aussi d'établir une concurrence entre de l'offre scolaire qui peut -être proposée aux parents?

Marc BOUSQUIE

1/2 JOURNEE D'INFO SYNDICALE SAMEDI 27 NOVEMBRE

Le gouvernement prépare la nouvelle loi d'orientation qui va définir le fonctionnement de l'école pour les quinze années à venir. Comme il l'avait déjà fait pour les retraites, il s'inspirera largement d'un rapport, aujourd'hui celui de la commission Thélot, et risque de ne pas en changer grand chose. La politique libérale de Chirac, après avoir cassé les retraites par répartition et la sécu s'attaque maintenant au service public d'éducation.

Qu'est-ce qui va changer?

AUJOURD'HUI	DEMAIN
La scolarité commence dès 2/3 ans dans le cycle des apprentissages premiers à l'école maternelle	La scolarité devient obligatoire à partir de 5 ans, le cycle I disparaît : les enfants de 2/4 ans seront-ils pris en charge dans des structures communales, privées,... Avec quel encadrement ? Gratuitement ? Pour tous les enfants ?
L'équipe pédagogique définit le projet d'école.	Les écoles sont regroupées dans des établissements publics de 15 à 30 classes avec un chef d'établissement nommé et choisi par l'IA qui évalue les enseignants, distribue des primes et favorise ou bloque les mutations. Il préside le conseil de la communauté éducative qui définit le projet local d'éducation avec les parents, les élu-es, les associations péri-scolaires et... les enseignant-es ???
Les enseignant-es réuni-es en conseil de cycle organisent le suivi des élèves, mettent en place des remédiations proposent maintien ou raccourcissement dans le cycle, se concertent avec le RASED.	Les parents entrent de droit dans les conseils de cycle pour concertation .
Le soutien aux élèves en difficulté est assuré par les enseignant-es du RASED	Les RASED n'existent plus : le soutien aux élèves en difficulté est assuré par des intervenants extérieurs.
Mêmes enseignements pour tous les élèves	Les élèves en difficulté se contenteront des maths, du français, de l'anglais et de l'informatique dès le CE2.



**SAMEDI 27 NOVEMBRE
À GRAULHET DE 9H À 12 H FOYER LÉO LAGRANGE**

Le
Madame, Monsieur,

Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (Décret n°82447 du 28/05/82). Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Celui-ci prend la forme de 2 demi-journées dans l'année. L'une d'elles aura lieu le Samedi 27 novembre 2004.

Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là car je ne serai pas remplacé-e.

Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

Modèle de lettre pour les parents

Nom, Prénom A , le
Fonction
Etablissement

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
sous couvert de Monsieur l'EN

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 82447 du 28/05/82, je participerai à la réunion statutaire organisée par le SNUipp Tarn le Samedi 27 novembre 2004 à Graulhet. Le Secrétaire Départemental du SNUipp Tarn vous a informé de l'organisation de cette journée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, mes salutations respectueuses.

Signature

Modèle à reproduire manuscritement

CAPD DU 5 NOVEMBRE 2004

Promotions :

Pour changer d'échelon il y a 3 vitesses différentes : Choix, Mi-Choix, Ancienneté pour les instits et Grand-Choix; Choix et Ancienneté pour les PE.

Les promotions se font à l'année scolaire pour les PE et à l'année civile pour les instits.

Le SNUipp revendique l'avancement de toutes et de tous à la vitesse la plus rapide et la transformation de la Hors-classe en indice terminal 782 au 11^{ème} échelon qui deviendrait ainsi accessible à toutes et à tous.

Entre un PE ou un-e instit qui franchit tous les échelons à l'ancienneté ou à la plus grande vitesse il y a 40 000 € de différence sur une carrière.

Titulaires remplaçants :

Frais de déplacement : La Note de Service de l'IA du 15 octobre 2004 supprimait le versement de l'indemnité le mercredi pour un remplacement se terminant le mardi. Le SNUipp a demandé le respect des textes : la note de service ministérielle du 9/10/1991 qui prévoit un défraiement le mercredi pour un remplacement se terminant le mardi. L'IA doit rectifier sa note de Service.

Indemnité d'intérim de direction : (indemnité de

direction majorée de 50% versée à partir du deuxième mois d'intérim). La note de service du 15 octobre prévoit aussi le non versement de l'indemnité d'intérim de direction pour les seul-es remplaçant-es, un-e adjoint-e de l'école assurant l'intérim la perçoit . Le SNUipp est intervenu pour une lecture différente du décret du 9/11/1989. L'IA posera la question au ministère. Nous resterons vigilants sur la suite de ce problème. Dans l'état actuel un-e Titulaire Remplaçant-e assurant un intérim de direction ne perçoit plus d'indemnité. N'hésitez pas à nous saisir pour tout problème rencontré.

Formation continue :

Le SNUipp a obtenu une clarification des conditions de remplacement des enseignant-es en stage de Formation Continue :

- Pour un stage d'une semaine le remplacement est assuré pour toute la semaine, samedi compris.
- Pour un stage d'1 ou 2 jours les collègues seront remplacés les seuls jours de stage. Les BD stages seront disponibles ces samedis matins pour remplacer les collègues de CLIS qui participeront aux groupes de parole.

FRAIS DE DEPLACEMENT :

RASED, IMF, CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES... ADJOINTS, DIRECTEURS

L'inter-syndicale éducation (étaient présents la FSU, l'UNSA-Education, SUD-Education) réunie le 4/11/2004 travaille sur une proposition de courrier soumis à l'approbation de l'ensemble des organisations syndicales.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les enseignants des RASED, les Maîtres Formateurs, les conseillers pédagogiques, ... sont amenés à se déplacer dans le cadre de leur mission et pour la plupart d'entre eux, les frais engagés ne sont remboursés que partiellement.

Nous souhaiterions connaître les critères qui servent de base au calcul du remboursement de ces personnes. Nous souhaiterions également connaître la répartition des différentes enveloppes allouées à ces déplacements.

D'autre part, les adjoints, les directeurs sont amenés à participer à un certain nombre de réunions institutionnelles dans un lieu différent de leur résidence administrative sans percevoir de défraiement adéquat.

Nous vous informons que face au non remboursement total ou partiel de ces déplacements, nous avons donné comme consignes syndicales :

- ✓ aux personnels Rased, conseillers pédagogiques, de ne plus se déplacer après épuisement de l'enveloppe de remboursement
- ✓ à l'ensemble des personnels de ne plus se déplacer en dehors de leur résidence administrative sans ordre de mission

Les 1/2 journées d'information syndicale

EST-CE UN DROIT ?

OUI ! Le décret du 28 Mai 1982 qui régit l'exercice du droit syndical pour tous les fonctionnaires prévoit explicitement ces réunions. Pour les enseignants, le ministre de l'Education Nationale a confirmé ce droit par décret le 12 Juin 87, qui prévoit deux demi-journées par an pour chaque enseignant.

QUI PEUT Y PARTICIPER ?

TOUT LE MONDE ! Syndiqué(e) ou non, tous les instits, profs d'école, titulaires, listes complémentaires, stagiaires.

EST-ON PAYE ?

OUI ! Cette demi-journée n'est pas une grève : c'est un droit. Elle est donc rémunérée normalement.

QUI DOIT-ON PREVENIR ?

Le SNUipp Tarn a déjà prévenu l'IA ainsi que les IEN. Chaque participant

doit :

• l'EN : informer son IEN (modèle de lettre ci-contre), si possible avant le 22 novembre.

• les parents : certains IEN proposent des remplacements. Si votre IEN ne vous a pas informé(e) d'un éventuel remplacement, le 25 novembre au plus tard, vous devez avertir les parents que leur enfant n'aura pas classe ce samedi-là. Vous pouvez, si vous le désirez, utiliser le modèle de lettre ci-contre.

PEUT-ON VOUS INTERDIRE D'Y ALLER ?

NON ! Si quelqu'un fait pression, appelez-nous immédiatement au 0563 38 44 34.

LES ELEVES DOIVENT-ILS ETRE ACCUEILLIS ?

NON ! En informant les parents, précisez qu'il n'y aura ni classe, ni garderie. Si tous les enseignant-es de l'école participent à la réunion, l'école sera fermée.

DESSIN POISSONS IER CHOIX 2EME CHOIX

L'Association Jaurès Espace Tarn, Attac-Tarn, Américasol et la FSU

Vous proposent le

Jeudi 25 novembre 2004

Fac d'Albi Amphi H. Pointcaré rue Franchet d'Espérey

une soirée

NOUVELLES DU CHIAPAS

20 H 30 très précises :

« le feu et la parole »

Film documentaire de Gloria Muñoz Ramirez

Le film part sur les traces, largement méconnues, des 20 ans d'existence de l'EZLN et des 10 ans du soulèvement Zapatiste au Chiapas, de la construction par les communautés indigènes de l'autonomie que les gouvernements successifs leur ont toujours refusé.

22 h :

« Marcos et le zapatisme »

Débat animé par Gloria Muñoz Ramirez

Rejoignez-nous !

Syndiquez-vous au
SNUipp-FSU
Nous restons solidaires